



Le 15 septembre

Chères Messieurs:

La [Faculté des Sciences de la Communication](#) de [l'Université de Malaga](#), fait droit à la requête des jeunes créateurs européens qui ont besoin de domaines éducatifs, culturels et professionnels dans lesquels diffuser ses oeuvres de création audiovisuelle, et convoque cette Première Édition du Festival ["Muestra de Joven Vídeo Europeo: "Eurovideo\\_05"](#), (Concours de Jeune Vidéo Européen "Eurovideo 05"): afin de satisfaire ces besoins dans les espaces de cette Faculté, dans le but de faire connaître à ces producteurs débutants et divulguer les travaux que beaucoup d'eux réalisent dans les centres de formation, tant de l'État comme privées, (Centres d'Études Cinématographiques et Facultés de Communication Audiovisuelle) de toute l'Europe.

Ce sera un honneur pour nous de compter sur votre collaboration avec vos oeuvres audiovisuelles. Nous vous envoyons ci-jointe la documentation informative nécessaire et nous souhaitons recevoir vos productions, qui seront très bien reçues.

Cordialement,

Juan Antonio García Galindo  
Decano de la Facultad de Ciencias de la Comunicación  
(Doyen de la Faculté des Sciences de la Communication)  
Universidad de Málaga  
España

## **FACULTAD DE CIENCIAS DE LA COMUNICACIÓN**

### **MUESTRA DE JOVEN VÍDEO EUROPEO : EUROVÍDEO "05"**

La Facultad des Sciences de la Communication de l'Université de Málaga fait publique la convocation du Concours Eurovideo "05", d'accord avec les suivantes

#### **BASES**

1. Tous les vidéos des réalisateurs européens qui aient moins de 30 ans, pourront participer, à travers des Écoles de cinéma ou Universités européens, avec d'œuvres qui travaillent dans les champs de la fiction, l'animation ou l'infographie et de la vidéo-crédation ou expérimentale. Les vidéos doivent être produites après le 1er janvier 2.004.

2. Chaque auteur pourra présenter deux oeuvres maximum, en format vidéo ou cinéma. Chaque travail devra avoir une durée maxime de trente minutes.

3. Les oeuvres seront acceptées, exclusivement, aux formats de vidéo DVD, Mini DV et BETACAM SP, indépendamment du format de réalisation.

4. Les prix sont les suivantes:

#### **Prix du Jury Européen**

1er Prix de FICTIÓN et Diplôme.

2ème Prix de FICTION et Diplôme.

1er Prix d'ANIMACIÓN / INFOGRAPHIE et Diplôme.

2ème Prix d'ANIMATION/ INFOGRAPHIE et Diplôme.

1er Prix de VIDÉO-CRÉATION/ EXPERIMENTALE et Diplôme.

2ème Prix de VIDÉO-CRÉATION/ EXPERIMENTALE et Diplôme.

Prix Spéciale RTVA qui donne le trophée RTVA et l'engagement d'émission en Canal 2 Andalousie. Pour cela, RTVA acquérira, à prix de marché, les droits d'émission.

#### **Prix du Jury Jeune**

Prix au meilleur oeuvre NATIONAL, pas récompensé, et Diplôme.

Prix au meilleur oeuvre ANDALOUSE, pas récompensé, et Diplôme.

Prix au meilleur acteur.

Prix au meilleure actrice

Prix au meilleur scénario.

Les prix seront donnés aux réalisateurs des oeuvres et ils seront soumis aux rétentions légales.

5. Les membres du Jury Jeune, seront désignés entre les élèves de la Facultad par ses représentants.

Les membres du Jury Européen seront désignés par l'Organisation entre des personnes renommées du champ de la création audiovisuel et il sera présidé par un représentant de l' Université de Málaga.

6. Les réalisateurs ou leurs représentants légaux peuvent faire l'inscription des oeuvres. Ils doivent inclure: la fiche d'inscription rempli, la biofilmographie du réalisateur, une photographie de l'oeuvre et une photocopie de la Carte d'identité ou Passeport. Envoyer à:

#### **Facultad de Ciencias de la Comunicación Eurovideo "05"**

**Prof. Sonia Blanco- Bureau 63**

Campus Universitario de Teatinos s/n  
29071 Málaga (España)

7. Le délai de réception des oeuvres sera du 15 Septembre 2005 jusqu'au 15 Febraire 2006

8. L' Organisation du Concours pourra obtenir une copie de chaque vidéo présenté. Ces copies, qui ne pourront pas être utilisées avec caractères commerciaux, seront destinées à l'Archive du Concours. Elles pourront être utilisées gratuitement pour diffusion éducative et culturelle dans les centres de cette Université ou d'autres, **après autorisation du réalisateur.**

9. L'Organisation du Concours a l'autorisation pour la diffusion publique d'un fragment des oeuvres, de trois minutes maximum, pour la promotion du Concours dans les Moyens de Communication.

10. Les vidéos seront renvoyés dans le mois suivant à la finalisation du Concours. Avec les oeuvres sélectionnées, l'Organisation organisera une exhibition publique du 19 au 15 Mai 2006, dont la clôture seront donnés les prix du Concours.

11. L'Organisation du Concours ou les membres du Jury, réglera toute éventualité qui suscite l'application des bases. Les décisions de Jury seront sans appel.

12. La participation dans le Concours de Jeune Vidéo Européen : Eurovideo "05", implique l'acceptation de ces règles.

Málaga, 15 Septembre, 2005

Secrétariat et Information:

Faculté des Sciences de la Communication

Téléphone. 952 133292

Fax. 952 133284

Email : [eurovideo05@gmail.com](mailto:eurovideo05@gmail.com)

Web: <http://eurovideo.wordpress.com>